

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2026

Comptes financiers uniques 2025, budgets supplémentaires et délibérations associées

Commune de Barby · Savoie · 3 800 habitants

Points 7 à 16 de l'ordre du jour

Rapporteure : Libérata Cortese, Adjointe aux Finances et Ressources Humaines

Le compte financier unique : un document, deux sections

Depuis 2024, le CFU remplace le compte administratif et le compte de gestion et rapproche prévisions et réalisations.



Section de fonctionnement

La gestion courante de la commune : ce qui finance les services au quotidien.



Section d'investissement

Les opérations qui font évoluer le patrimoine communal.

LE FIL DE LA PRÉSENTATION — les « points » ci-dessous correspondent aux points inscrits à l'ordre du jour du conseil municipal



Points 7 à 9

Budget principal : CFU, affectation, budget supplémentaire



Points 10 à 14

Budgets annexes : CFU, affectations, budget supplémentaire



Synthèse

Synthèse des points budgétaires



Points 15 à 16

Décisions transversales : fongibilité, emprunt

Compte financier unique établi en application de l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales.

Le résultat de l'exercice 2025



Recettes réelles de
fonctionnement

3 504 K€

+0,06 % / 2024



Dépenses réelles de
fonctionnement

2 815 K€

– 3,53 % / 2024



Excédent de fonctionnement

+540 K€

+12,53 % / 2024



Taux d'épargne nette

18,75 %

moyenne strate : 11 %

Une exécution budgétaire maîtrisée : le taux de réalisation atteint 96,2 % en dépenses et 101,6 % en recettes de fonctionnement, signe d'une bonne sincérité budgétaire.

Données exprimées en milliers d'euros (K€), arrondies.

Analyse des dépenses de fonctionnement

Section de fonctionnement

Recettes : 3 503 994 €

Dépenses : 2 964 023 €

Résultat : +539 971 €

Chapitres 011, 012, 65, 66 à 68 — détail des dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice 2025.

Chap. 011 — Charges à caractère général : 978 K€ (-16% / 2024)

- Fluides (eau, gaz, électricité, réseau de chaleur) **223 K€ (22,8%)**,
- Prestations de services dont restauration scolaire **133 K€ (13,6%)**,
- Primes d'assurance pour **73 K€ (7,5%)**.
- Baisse de 180 K€ liée à l'arrêt location modules (**110 K€**)

Chap. 012 — Charges de personnel : 1 358 K€ (+3,08% / 2024)

- Charges nettes de personnel : **1 349 K€** (après remboursements CPAM de 9 K€)
- Recrutement 2025 : 7 agents recenseurs (**17 K€**), renfort périscolaire (+0,33 ETP), 1 poste supplémentaire (pôle population)
- Cotisation patronale retraite (CNRACL) : **+3 points**
- Effectifs au 31/12/2025 : **31 agents** (27,82 ETP)

Chap. 65 — Charges de gestion courante : 421 K€ (+2,63% / 2024)

- Indemnités chargées des élus : **99 K€** (stable)
- Subventions CCAS : **45 K€ (+28,57 %)** · associations : **85 K€ (+6 %)**
- SICSAL et Parc naturel régional des Bauges : **113 K€ (+5 %)**
- Versement SAS (entretien espaces verts ZAC du Grand Clos) : **49 K€**

Chap. 66, 67, 68 — Charges financières, exceptionnelles et provisions : 36 K€ (+260% / 2024)

- **Charges financières (5 K€)** : intérêts sur l'emprunt de 400 K€ à taux fixe (maison médicale)
- **Provisions (30 K€)** : risque lié à un contentieux opposant un ancien agent à la commune (Tribunal administratif)

Analyse des recettes de fonctionnement

Section de fonctionnement

Recettes : 3 503 994 €

Dépenses : 2 964 023 €

Résultat : +539 971 €

Chapitres 70, 73, 731, 74, 75, 76, 77 — détail des recettes réelles de fonctionnement de l'exercice 2025.

Chap. 70 — Produit des services : 217 K€ -1,02% / 2024)

- Restauration scolaire et accueils périscolaires : **147,5 K€** (68,5 % des recettes du chapitre)
- Remboursement Grand Chambéry (voiries, abris-bus) : **26 K€**
- Remboursement Saint-Alban-Leyse (scolarisation d'enfants domiciliés) : **20 K€**

Chap. 73, 731 — Impôts et taxes: 2 034K€ (-1,4% / 2024)

- Attribution de compensation (Grand Chambéry) : **409 K€**
- Accise sur l'électricité : **34 K€**
- Reversement droits de mutation (niveau départemental) : **44 K€**
- Fiscalité directe locale : **1 546 K€** (+62 K€ / 2024)

Chap. 74 — Dotations et subventions: 733 K€ (+18% / 2024)

- Dotation globale de fonctionnement (DGF) : **546 K€**
- Compensations de l'État pour exonérations fiscales : **82 K€**
- Aides 2025 de l'État (recensement, « Cantine à 1 euro », petite enfance) : **79 K€**

Chap. 75, 76, 77 — Autres produits, produits financiers et produits exceptionnels : 511 K€ (-22,8% / 24)

- Autres produits (75) : **484 K€** dont recette exceptionnelle **120 K€** (soulte de la paroisse), loyer EPFL **49,5 K€** et baisse des indemnités de sinistres
- Produits financiers (76) : placement des indemnités de sinistre **9 K€**
- Produits exceptionnels (77) : annulation de mandats sur exercices antérieurs **18 K€**

Section d'investissement — dépenses d'équipement 2025

Section d'investissement

Recettes : 1 444 509 €

Dépenses : 1 844 298 €

Résultat : -399 789 €

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 1 844 298 € en 2025. Les dépenses d'équipement (chapitres 21 et 23) représentent 1 474 054 € avec un taux de réalisation de 92,17 % (restes à réaliser : 277 421 €).

Opérations	Prévisions 2025	Dépenses 2025	RAR 2025
202 – Extension maison médicale	667 149 €	652 048 €	0 €
231 – Budget vert	442 642 €	397 581 €	0 €
232 – Réfection de voirie	153 612 €	124 958 €	13 142 €
239 – Interventions sur bâtiments	133 730 €	87 907 €	14 401 €
228 – Centre Bourg 2 – Espace polyvalent	104 400 €	30 706 €	60 756 €
230 – Centre-bourg 2 – Aménagements surface	85 600 €	42 835 €	35 138 €
233 – Réseaux	89 800 €	4 761 €	83 643 €
234 – Cimetières	59 500 €	11 479 €	46 245 €
Autres opérations	163 918 €	121 779 €	24 096 €
Total général	1 900 351 €	1 474 054 €	277 421 €

Le remboursement à l'EPFL s'est élevé à 268K€ (conventions de portage Malatray et Centre-ville II, cumul annuités remboursées: 754 K€). L'annuité des emprunts (capital) est de 32K€ et le capital restant dû sur emprunts au 31/12/2025 est de 755K€.

Section d'investissement — recettes d'investissement 2025

Section d'investissement

Recettes : 1 444 509 €

Dépenses : 1 844 298 €

Résultat : -399 789 €

Recettes d'investissement 2025 : 1 444 509 €

Les recettes réelles s'élèvent à 1 295 K€, composées de :

- **Subventions d'investissement : 459K€** (opération Mouettes : 325 690 € ; école maternelle : 106 500 €)
- **FCTVA : 284 K€** (taux de compensation 16,404%, versé avec un décalage d'un an)
- **Participation Grand Chambéry : 70 K€** (requalification centre-bourg)
- **Taxe d'aménagement : 10 K€**
- **Remboursements divers : 1,5 K€**

Les recettes d'ordre (amortissements des immobilisations) représentent 149 K€. Les restes à réaliser en recettes s'élèvent à 12 K€.

Subventions et participations perçues par opération

Opérations	Montant perçu
177 – Les Mouettes	325 689,53 €
192 – Ecole maternelle	106 500,00 €
170 – Centre Bourg 1	69 788,00 €
Total	528 877,53 €

L'excédent 2025 finance les investissements

Reprise définitive des résultats, après la reprise anticipée votée le 2 février 2026 (délib. n° 8/2026).

Section de fonctionnement :

- Résultat 2025 : 539 971,27 €
- Solde antérieur reporté : 479 828,69 €
- Excédent global : 1 019 799,96 €

Section d'investissement :

- Résultat 2025 : - 399 789,23 €
- Solde antérieur reporté : 213 368,79 €
- Besoin de financement : - 186 420,44 €

Section d'investissement RAR :

- Dépenses : - 277 420,62 €
- Recettes : 12 414,00 €
- Solde : - 265 006,62 €

RÉSULTAT 2025 À AFFECTER

1 019 800 €



Vers la section d'investissement — couvre le besoin de financement consolidé, tenant compte du solde des restes à réaliser.



Compte R1068 — Excédent capitalisé

451 427 €

Vers la section de fonctionnement 2026.



Compte R002 — Excédent reporté

568 373 €

Une régularisation technique de quelques centaines d'euros

Ajustement entre la reprise anticipée (2 février 2026) et l'affectation définitive du CFU



Pourquoi un budget supplémentaire ? L'article L.1612-32 du CGCT impose l'adoption d'un budget supplémentaire lorsque l'affectation définitive des résultats (constatée lors du vote du CFU) diffère des montants repris par anticipation le 2 février 2026. Ces écarts, ici très limités (quelques centaines d'euros), n'emportent aucune décision politique nouvelle : ils ajustent simplement les crédits du budget primitif 2026.

Compte	Inscription BP 2026 Affectation anticipée	Affectation définitive	Inscription BS 2026 Différence
R002 — Excédent de fonctionnement reporté	568 899,00 €	568 372,90 €	– 526,10 €
D001 — Déficit d'investissement reporté	186 346,00 €	186 420,44 €	+ 74,44 €
R1068 — Excédent de fonctionnement capitalisé	451 352,00 €	451 427,06 €	+ 75,06 €

Un budget sans dette, à l'équilibre

Faits marquants 2025 : pose de panneaux photovoltaïques sur la maison médicale (23 350 €)

SECTION D'EXPLOITATION (K€, 2025)

	Dépenses	Recettes
Charges générales (011)	2	
Opérations d'ordre (042)	2	
Produits des services (70)		6
Excédent reporté (2024)		32
TOTAL	4	39

Solde de l'exercice 2025 : **35 K€**

Données exprimées en milliers d'euros, arrondies à l'unité (les totaux peuvent différer légèrement de la somme des postes arrondis).

AFFECTATION DÉFINITIVE DES RÉSULTATS 2025

Résultat 2025 à affecter : **34 765 €** →

R1068 : **15 087 €**
Vers la section d'investissement — couvre le besoin de financement

SECTION D'INVESTISSEMENT (K€, 2025)

	Dépenses	Recettes
Dépenses d'équipement	23	
Opérations d'ordre		2
Excédent reporté (2024)		6
TOTAL	24	9

Besoin de financement 2025 : **15 K€**

R002 : **19 678 €**
Vers la section de fonctionnement 2026.

Conforme à la reprise anticipée votée le 2 février 2026 (délib. n° 8/2026).

Une exploitation portée par la surtaxe facturée à ENGIE

Faits marquants 2025 : démarrage de l'extension du réseau (mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage)

SECTION D'EXPLOITATION (K€, 2025)

	Dépenses	Recettes
Charges générales (011)	9	
Charges financières (066)	24	
Opérations d'ordre (042)	201	
Produits des services (70)		183
Autres produits (75)		28
Opérations d'ordre (042)		86
Excédent reporté (2024)		232
TOTAL	233	530

Solde de l'exercice 2025 : **296 K€**

Données exprimées en milliers d'euros, arrondies à l'unité (les totaux peuvent différer légèrement de la somme des postes arrondis).

SECTION D'INVESTISSEMENT (K€, 2025)

	Dépenses	Recettes
Dépenses d'équipement	17	
Remb. capital emprunts	132	
Opérations d'ordre	86	
Déficit reporté (2024)	86	
Opérations d'ordre		201
Excédent capitalisé (réserves)		86
TOTAL	321	287

Besoin de financement 2025 : **35 K€**

D'OÙ VIENT LA RECETTE D'EXPLOITATION (DÉTAIL DU CHAPITRE 70 ET 75, 2025) ?

Surtaxe facturée à ENGIE : **175 000 €** · Remboursement taxe foncière : **8 049 €** · RODP et redevance de contrôle : **27 568 €**

L'excédent d'exploitation couvre intégralement le besoin de financement

Affectation définitive des résultats 2025

RÉSULTAT 2025 À AFFECTER

296 406 €



Vers la section d'investissement — couvre le besoin de financement.



Compte R1068 — Excédent capitalisé

34 885 €



Compte R002 — Excédent reporté

261 521 €

Corriger les résultats 2025 et intégrer l'emprunt de l'extension du réseau

Ajustement entre la reprise anticipée (2 février 2026) et l'affectation définitive du CFU

Compte	Affectation anticipée	Affectation définitive	Différence
R002 — Excédent d'exploitation reporté	266 876,58 €	261 521,25 €	– 5 355,33 €
D001 — Déficit d'investissement reporté	29 795,69 €	34 885,02 €	+ 5 089,33 €
R1068 — Excédent d'exploitation capitalisé	29 795,69 €	34 885,02 €	+ 5 089,33 €



Un budget supplémentaire qui prépare également l'avenir. Au-delà de l'ajustement des résultats 2025, ce budget supplémentaire inscrit en prévisions 2026 l'emprunt de 400 000 € destiné au financement des travaux d'extension du réseau de chaleur urbain, et majore d'autant les crédits de dépenses ouverts pour ces travaux.

SYNTHÈSE DES BUDGÉTAIRES

Une situation saine sur l'ensemble des trois budgets du CFU 2025

Le solde global de clôture cumule, pour chaque budget, les résultats de fonctionnement (ou d'exploitation) et d'investissement.



Budget principal

833 380 €



Budget annexe Photovoltaïque

19 678 €



Budget annexe Réseau de chaleur urbain

261 521 €

SOLDE CONSOLIDÉ — LES TROIS BUDGETS

1 114 579 €

Plus de souplesse de gestion pour les deux budgets annexes

Nouvelle faculté ouverte par la nomenclature M4 à compter du 1er janvier 2026



Qu'est-ce que la fongibilité des crédits ? La nomenclature M4, applicable aux services publics industriels et commerciaux (SPIC) comme le réseau de chaleur urbain et le photovoltaïque, évolue au 1er janvier 2026. Elle permet désormais, après autorisation du conseil municipal, des virements de crédits entre chapitres d'une même section (exploitation ou investissement), sans validation préalable du conseil pour chaque mouvement.



Budget annexe Photovoltaïque

Seuil de fongibilité : 7,5 % des dépenses réelles de la section



Budget annexe Réseau de chaleur urbain

Seuil de fongibilité : 7,5 % des dépenses réelles de la section

Le conseil municipal sera systématiquement informé de ces mouvements de crédits lors de la séance la plus proche. Il est proposé d'adopter ce principe pour les deux budgets annexes.

Point 16 de l'ordre du jour — autorisation donnée au maire pour la réalisation de l'emprunt prévu au budget

Une délégation pour finaliser l'emprunt de l'extension du réseau

MONTANT DE L'EMPRUNT DÉLÉGUÉ

400 000 €

*Inscrit au budget supplémentaire 2026 du budget annexe
réseau de chaleur urbain (point 14)*

OBJET

Financer le projet d'extension du réseau de chaleur urbain. Le conseil municipal délègue au maire la réalisation de cet emprunt, dans la limite de 400 000 €, conformément à l'article L.2122-22 alinéa 3 du CGCT (actualisation de la délibération du 30 mars 2026).

CARACTÉRISTIQUES POSSIBLES DU CONTRAT

- ✓ Long terme
- ✓ Taux fixe ou variable indexé sur le Livret A (+ marge)
- ✓ Différé d'amortissement et/ou d'intérêts possible

Le conseil municipal sera tenu informé des opérations réalisées dans le cadre de cette délégation (article L.2122-23 du CGCT).

Merci de votre attention

Finances 2025 – 2026 — Commune de Barby